Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 4 Moharrem 1444
2 Août 2022

N° 90

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1640**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1643**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1648**
Homologation de résolutions **1649**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1649**
Avis aux créanciers..... **1654**
Convocations
Sociétés anonymes **1655**
Sociétés à responsabilité limitée **1659**
Autres sociétés **1659**
Actes Administratifs
Avis au public **1659**
Divers
Avis au public..... **1660**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement des Membres du Conseil d'Administration Reconduction du mandat du Président Directeur Général

Et approbation des états financiers 2021

Société «SOTEXI»

S.A. au capital de 4200.000 Dinars

Route de Mahdia - Monastir

RNE : 0415870 V

MF : 415870 V/A/M/000

CNSS : 147438-95

1) En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie le 22 Juin 2022, enregistré à la recette des finances de Monastir le 5 Juillet 2022 sous le n°2284086, quittance n°MO45127. Il a été décidé l'approbation des états financiers 2021 et la nomination pour une durée de trois ans (2022, 2023 et 2024) des administrateurs suivants :

- Abdelaziz Dahmani
- Salem Dahmani
- Mohamed Sami Dahmani
- Faouzia B. Cheikh
- Sonia Dahmani
- Naceur Sfari
- Société SOTIAM
- Société SICAF CENTRE

Les mandats de ces administrateurs seront soumis au renouvellement lors de l'assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

2) En vertu du procès-verbal du nouveau Conseil d'Administration tenu le 22 Juin 2022, enregistré à la recette des finances de Monastir le 5 Juillet 2022 sous le n°22804087, quittance n°MO45128, Monsieur Abdelaziz Dahmani a été reconduit dans le poste de Président Directeur Général de la Société pour la durée de son mandat d'Administrateur et a été investi des pouvoirs les plus étendus.

Les P.V de l'A.G.O et du C.A et les états financiers ont été déposés au R.N.E en date du 21/7/2022 Quittance n°202256396.

2022S00879SANB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

SOCIETE DE TISSAGE VELOURS «STIVEL»

S.A. au capital de 5.000.000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia BP 44 - Monastir 5018

RNE : 0004419S

Matricule Fiscal : 004419 S/A/M/000

CNSS : 55650-69

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2022, enregistré à la recette des finances de Monastir le 13 juillet 2022 sous le n°22804232, quittance n°MO46008 dont un exemplaire a été déposé au R.N.E de Monastir le 21 juillet 2022 Quittance n°202256455, Monsieur Adel Madhi a été nommé comme commissaire aux comptes de la Société pour les années 2022-2023-2024.

2022S00880SANB2

Renouvellement des Membres du Conseil d'Administration

Reconduction du mandat du Président Directeur Général et approbation des états financiers 2021

Société de Tissage d'Ameublement «SOTIAM»

S.A. au capital de 4 290 000 Dinars

Route de Ksar Hellal - 5015 Bouhjar

RNE : 0022085S

MF : 022085 S/A/M/000

CNSS : 75512 - 46

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 Juin 2022, enregistré à la recette des finances de Sayada le 5 Juillet 2022 sous le n°22700481, quittance n°MO21818.

Il a été décidé l'approbation des états financiers 2021 et de nommer pour une durée de trois ans (2021-2022-2023) les administrateurs suivants :

- Dahmani Abdelaziz
- Dahmani Salem
- Dahmani Mohamed Sami
- Ben Cheikh Faouzia
- Dahmani Sonia
- Sfari Naceur
- Société STIVEL
- Société SOTEXI

Les mandats de ces administrateurs seront soumis au renouvellement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

2) En vertu du procès verbal du nouveau Conseil d'Administration tenu le 25 Juin 2018, enregistré à la recette des finances de Sayada le 5 juillet 2022 sous le n°22700482 quittance n°MO21821, Monsieur Dahmani Abdelaziz a été reconduit dans le poste de Président Directeur Général de la Société pour la durée de son mandat d'Administrateur et a été investi des pouvoirs les plus étendus.

Les P.V de l'A.G.O et du C.A et les états financiers ont été déposés au R.N.E en date du 21/7/2022 Quittance n°202256439.

2022S00881SANB2

Notice pour Augmentation du capital

SOCIETE STUCOM

S.A. au capital de 1470.000 Dinars

Siège social : 03 Rue El Fouledh - 2014 Mégrine Riadh - Tunis

Identifiant Unique : 0002419J

MF : 002419J/A/M/000

1- Dénomination et siège social :

Société Tunisienne de Constructions Métalliques STUCOM -

2- Forme Juridique :

Forme juridique : Société anonyme

3- Capital social :

Le capital social s'élève à 1.470.000 dinars divisé en 98 000 actions de valeur nominale de 15 dinars chacune entièrement libéré.

4- Adresse du siège social :

03 Rue El Fouledh-2014 Mégrine Riadh - Tunis - Tunisie.

5- Objet social : la société a pour objet :

- La conception, l'étude, le design, la fabrication et le traitement de surfaces et de façades de tous ouvrages en charpente métallique ou de chaudronnerie de toutes sortes;

- Le montage de tous ouvrages en charpente métallique ou en chaudronnerie et de tous équipements industriels lourds, et légers et de tout autre;

- Les travaux d'Isolations thermiques d'étanchéité sur tous bâtiments de toutes sortes;

- La commercialisation et la distribution de tous ouvrages de ce genre;

- L'Importation, l'exportation et la représentation de ces mêmes produits et ceux se rattachent directement ou indirectement à leurs fabrication, exploitation et commercialisation.

6- Durée de la Société :

La durée de la Société est fixée à une période de 99 ans.

7- Date et lieu de dépôt du PV :

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 Avril 2022 enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 23/6/2022 sous le n°22702706, Quittance n°M050694 dont un exemplaire a été déposé auprès le Registre National des Entreprises sous le n°AC02922022, en date du 19/7/2022. Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société.

- Structure du capital avant et après augmentation de capital :

La structure du capital de la STUCOM avant et après la présente augmentation de capital se présentera comme suit :

Avant Augmentation capital		**Augmentation capital**		**Après Augmentation capital**	
Nombre actions	Valeur	Nombre actions	Valeur	Nombre actions	Valeur
98 000	1 470 000	134 000	2 010 000	232 000	3 480 000

9- Caractéristiques de l'émission : Le capital social sera augmenté de 2.010.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 134.000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 134.000 actions

- Valeur nominale des actions : 15 DT.

- Forme des actions : Nominative

- Catégorie : Ordinaire

- Libération : Libération totale au moment de la souscription.

- Prix d'émission : les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 15 DT.

11- Avantages particuliers :

Pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts de la Société.

12- Conditions d'admission aux Assemblées et exercice de droit de vote :

Les conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote sont Indiquées suivant les stipulations du code des Sociétés Commerciales.

13- Stipulations relatives à la répartition du Résultat.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieures et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social, Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de cette fraction;

- Toutes sommes à affecter en réserves spéciales en vertu d'une disposition obligatoire de la loi (le cas échéant).

- Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé à titre de premier dividende une somme représentant six pour cent (6%) l'an du montant libéré des actions, sans que, si les résultats d'un exercice ne permettent pas cette allocation, elle puisse être reportée sur le ou les exercices suivants.

14- Etablissements domiciliaires :

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible en dinars tunisien ouvert auprès de la BANQUE DE TUNISIE agence Mégrine Erriadh; sous le n°05 009 0000280871470 72.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 15 DT, représentant le total de la valeur nominale de l'action

15- Période de souscription : les actionnaires disposent d'un délai de 15 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 134.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libéré ils totalement.

2022401927SANB2

SOCIETE DE TOURISME D'ANIMATION ET DE LOISIRS

SOTALO

S.A au capital de 13.000.000 Dinars

Siège social : Z.I la Charguia - 2035 Tunis

Mle CNSS : 140051-80

MF : 0296111V/A/M/000

Il résulte du p.v de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 Juillet 2022 enregistrée à la recette des Finances Charguia 1 - Tunis le 14 Juillet 2022 sous le numéro 22705671, quittance n°M094990, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 21/7/2022 sous le n°202256446 que les actionnaires ont approuvé les décisions suivantes :

1- Renouvellement pour une période de 3 ans soit les exercices 2022-2023-2024 les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Riadh Bouricha

- Madame Salma Bouricha

- Madame Hajer Bouricha

- Madame Malika Bouricha

2- La nomination de Monsieur Jaleleddine Fourati en qualité de commissaires aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024

Il résulte du P.V du conseil d'administration du 5 juillet 2022 enregistrée à la recette des Finances Charguia 1 - Tunis le 14 Juillet 2022 sous le numéro 22805672- quittance n°M094991, dont une copie a été déposée auprès du Registre National des Entreprises le 21/7/2022 sous le numéro 202256446 que les membre du conseil d'administration ont décidé de nommer :

- Madame Hajer Bouricha actionnaire et administrateur, en qualité de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024 avec les pouvoirs les plus étendus.

- Monsieur Moncef Guesmi Directeur Général Adjoint pour un mandat allant 31 décembre 2023,

- Madame Malika Bouricha en qualité de Directeur Général Adjoint pour son mandat d'administrateur soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

2022401931SANB2

SOCIETE IMMOBILIERE

"LA BELLE RESIDENCE"

Société anonyme

Au capital de : 3.000.000 Dinars

Siège social : Rue 8610 - Z.I la Charguia - 2035 Tunis Carthage

M.F : 750672 K/P/M/000

CNSS : 340613-46

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 5/7/2022 enregistré à la recette des finances Charguia à Tunis le 12/7/2022 sous le numéro 22805587, Quittance n°M093971 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises de Tunis le 22/7/2022 sous le n°202257147, il a été décidé ce qui suit :

- Nomination de Madame Malika Ben Abdelaziz Ben Hsan Bouricha, Président Directeur Général de la société pour la durée restant de son mandat d'administrateur soit pour les exercices 2022 et 2023. Ce mandat expire lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

- La cessation de fonction de Madame Malika Ben Abdelaziz Ben Hsan Bouricha en sa qualité de Directeur Général Adjoint de la société.

2022401932SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession des parts

En vertu d'un acte de donation établie le 29/12/2021 par maître Slim Draouil et maître Tarek Ben Amara notaire à Tunis la mère Salha Aloun a accomplie une Donation à ses filles - Lilia Soussi et Mbarka Soussi ayant objet toutes les parts lui revenant.

1/ 125 parts dans la société Action industries son identifiant unique H 1589662 son siège : zone industrielle Mbarka Sidi Thabet Ariana.

2/ 2425 parts dans la société Tunisie bureautique et sécurité TBS son identifiant unique X 0566804

Son siège : avenue Ibn Sofiene n°46 bis Menzah 8 Tunis

3/ 1000 parts dans la société Tunisie électricité et quincaillerie TEQ son identifiant unique Q 1475335 Son siège : avenue grand Maghreb arabe Sokra Ariana.

4/ 13200 parts dans la société Tunisie pâtisserie et restauration TPR son identifiant unique M1253703 Son siège : rue Othman Ibn Affen Menzah 8 Tunis.

5/ 5225 parts dans la société Security soucing and training son identifiant unique S1103305 son siège : rue 7400 n°41 cité jardin Del Menzah Manar 1 Tunis.

Selon un acte d'échange acte notarié établie le 22/01/2022 par maître Slim Draouil et maître Tarek Ben Amara notaire à Tunis Lilia Soussi et Mbarka Soussi ont renoncé à leur 39600 parts leur revenant dans la société Tunisie pâtisserie et restauration TPR son identifiant unique M1253703 et en contrepartie leur frère Mohamed Chedly Soussi a renoncé à toutes les 125 parts lui revenants - dans la société Action industries son identifiant unique H 1589662

Aussi toutes les 2425 parts dans la société Tunisie bureautique et sécurité TBS son Identifiant unique X0566804

Aussi toutes les 1000 parts dans la société, société Tunisie électricité et quincaillerie TEQ son identifiant unique Q1475335

Aussi toutes les 5225 parts dans la société Security soucing and training son identifiant unique S1103305

Selon un acte de vente notarié daté le 22/1/2022 établie par maître Sim Draouil et maître Tarek Ben Amara notaire à Tunis la gérante de la société Tunisie pâtisserie et restauration TPR son identifiant M1253703 a vendu toutes les 6000 parts revenant dans la société Tunisie électricité et quincaillerie TEQ son identifiant unique 1475335 au bénéficiaire Lilia Soussi et Mbarka Soussi a moitié entre eux

Selon un acte de vente notarié du 22/01/2022 établie par maître Slim Draouil et maître Tarek Ben Amara notaire à Tunis la gérante de la société Tunisie électricité et quincaillerie TEQ

Q 1475335 a vendu toutes les 200 parts revenant à la société Tunisie pâtisserie et restauration TPR M1253703 à Mohamed Chedly Soussi.

Les oppositions seront acceptées au siège de la société.

La publication fait au journal le Quotidien et Achourouk le 22/7/2022.

Ce contrat est déposé au registre national des entreprises sous n°202237336 le 23/5/2022 n°202242859 le 8/6/2022 n°202245393 le 15/6/2022 n°202245404 le 15/6/2022 n°2022445383 le 15/6/2022 n° 202251298 le 5/7/2022.

2022T00834SRLB2

ATALANTA DE COMMERCE INTERNATIONAL

SARL société non résidente

Au capital de 1.000.000, 000d

Sise à Sfax Route de Gremda km 0.2 Immb Médina Center 2 Escalier «C» Etage 5 Bureau 53

Identifiant unique : 0620499S

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 Juin 2022, établi par deux notaires à Sfax Mr Zouheir Abid et Elyes Mallek enregistré à la Recette des Finances rue arbi Zarrouk à Sfax le 22/7/2022 quittance n°M044629, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 9/6/2022 sous Numéro 202243462. Il a été décidé de dissoudre la société et de nommer Madame Asma Ben Braiek qui l'a accepté liquidateur pour une durée de deux années renouvelables tout en préservant les cadres, les salariés ainsi que le gérant de la société et assurer le suivi des dossiers judiciaires durant toutes les étapes de litiges.

2022X00948SRLB2

Société SELDOUX NACL

Société à responsabilité limitée

Siège social : 7 bis rue Koutama Mutuelle ville Tunis

Au capital de 150.000 Dinars

MF : 1579255QAM000

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2022 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène le 4 mai 2022 sous le numéro 22502562 quittance n°M044887, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 18 mai 2022 sous le numéro 202231339202236246, il a été décidé la dissolution et la liquidation anticipée de la société et la nomination de Monsieur Skander Arfaoui en qualité de liquidateur de la société pour accomplir les formalités requises de dissolution et de liquidation de la société.

Les créanciers sont appelés à présenter au liquidateur, au siège de la société Tel 71 891 485, leurs titres, avec un bordereau précisant les pièces remises, et les sommes réclamées, et ce dans un délai de 30 jours, à compter de la date de parution du présent avis au JORT.

2022401921SRLB2

Société AFRIQUE TRAVAUX

SARL au capital : 6.000 000dt

Siège social : Z.I la Charguia - 2035 Tunis

MF : 0001600Z/A/M/000

CNSS : 30338/74

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2021 enregistré à la recette des finances Charguia 1 le 12/7/2022 sous le n°22705584 quittance n°M093966 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises à Tunis le 22/7/2022 sous le n°202257176 qu'il a été décidé ce qui suit :

- Nomination de Monsieur Riadh Ben Abdelaziz Ben Hsan Bouricha, un nouveau gérant de la société Afrique Travaux pour une durée illimitée et lui donne tous les pouvoirs les plus étendus sans aucune limite pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social.

- Nomination de Madame Hajer Ben Abdelaziz Ben Hsan Bouricha, un nouveau au cogérant de la société Afrique Travaux pour une durée illimitée et lui donne tous les pouvoirs les plus étendus sans aucune limite pour agir en toutes circonstances au nom de la société avec les mêmes pouvoirs que ceux attribués au gérant Monsieur Riadh Bouricha.

La signature conjointe des deux cogérants n'est pas obligatoire. Chacun peut signer séparément.

- En conséquence de ce qui précède, l'alinéa 3 de l'article 17 des statuts se trouve modifié.

2022401933SRLB2

G.W.P SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 3.000 Dinars

69, Lotissement El Hedhli - Mateur - 7030 Mateur

Identifiant Unique : 1029171C

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 22/4/2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau Tunis le 21/6/2022 sous Qn°M004794 En°22802880 et Suivant deux (2) Actes de cession de parts du 22/4/2022 enregistrés à la Recette de l'Enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau Tunis et Suivant les statuts mis à jour 22/4/2022 enregistrés à la Recette de l'Enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau Tunis le 23/6/2022 sous Qn°M004884 En°22802952.

Les associés ont approuvé les cessions de parts sociales ;

Les associés ont approuvé les statuts mis à jour.

Dont un exemplaire du P.V, des actes de cession et des statuts mis à jour ont été déposés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1029171C en date du 21/7/2022 sous dossier n°202256571.

2022401949SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à Hammamet le 27/6/2022 sous n°22203230 reçu n° M093540, Madame Rayhane Ben Smir titulaire de la CIN 10806951 a vendu à Monsieur Mehdi Ben Hssine titulaire de la CIN 09834704 le fonds de commerce exploité dans tout commerce ; sis à l'Avenue de la Libération Hammamet.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du cabinet maître Trabelsi Hayet ; avenue Habib Bourguiba immeuble Mehrez Attia Hammamet dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel.

Une annonce a été publiée au journal Echourouk dans son numéro du 13/7/2022.

2022T00832FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 9/01/2022, enregistré à la recette des finances Mannouba le 10/01/2022 sous le numéro 22200049, quittance M001660, Monsieur Ali Ben El Houssein Ben Mohamed Dridi, a vendu à Madame Titiana bent Fider Fidorifnjek, l'intégralité du fonds de commerce exploité comme buvette, sis au local n°17 du Bloc Narjess 4, cité les Orangers, Mannouba.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acquéreur à son domicile désigné au local commercial n°17 du Bloc Narjess 4, cité les Orangers, Mannouba, et cela dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 14/7/2022.

2022T00839FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammamet le 13/7/2022 reçu n° 22203449 Mr Agherbi Ezzeddine matricule fiscal n°0155782/Y, a vendu à Mr Riadh Mtar et Mme Dalila Mtar, la totalité du fonds de commerce consistant en un local sis à l'avenue Habib Bourguiba Hammamet exploité comme magasin de vente des lunettes optiques.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse du vendeur demeurant à el bled el arbi Hammamet Nabeul dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 16/7/2022.

2022T00842FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18/3/2022, enregistré à la recette des finances Raoued le 6/4/2022 quittance n°M045928 sous le numéro 22201356, Monsieur Noureddine Hadef, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 00776793 du 02/3/2019 a vendu tout le fonds de commerce (café première catégorie) relative au local sis à cité Chaker, Route Bouhnach - Borj Ettouil Raoued - Ariana à Monsieur Mehdi Tlatli, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06479392 du 5/9/2005.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT au cabinet de l'Avocat Maître Hela Ataya Rekik - Avocat à la cour de cassation sis au 04 avenue Taieb Mhiri - 2080 Ariana.

Cette annonce est apparue dans le journal «Le Quotidien» en date du 17/6/2022.

2022T00843FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé par ses deux parties contractuelles le 30 juin 2022, enregistré dans la recette des finances rue Ali Belhouen du Kef le 01/7/2022, quittance n°M030295, Mr Kais Ben Mohamed Habib GANI, titulaire de la carte d'identité nationale n°03727289 délivrée le 16/10/2017, vend et cède avec tous les garantie du fait et de droit à Mahdi Ben Lakhdhar Beji, titulaire de la carte d'identité nationale n°03747873 délivrée le 20/11/1995, demeurant au Kef, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à la rue Essour le Kef avec tous ses éléments matériels et moraux représentés dans la coiffure, parfumerie, et cosmétique enregistré dans le registre national des entreprises sous n°0309275L.

Les objections seront représentées dans le délai de vingt jours de la date de publication des présentes dans le JORT, publicité faite dans le journal quotidien Echourouk le 5/7/2022 n°11266.

2022T00844FCCC2

Avis de donation

Par acte notarié rédigé le 22/6/2022 par le notaire Slim Draouil et son accesseur. Le Père Abdul Hamid Shalfouh cède par donation à son fils Féras Shalfouh. La totalité du fonds de commerce exerçant l'activité de Pharmacie situé au n°3 avenue de Roosevelt la Goulette Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être adressées au n°03 avenue de Roosevelt la Goulette Tunis. Cet avis sera publié aux journaux le Quotidien et Achourouk le 28/7/2022.

2022T00845FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/11/2021 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 24/11/2021 n° de quittance M068777 n° d'enregistrement 21204651 il appert que Basma Mrabet par procuration de Bilel Hrizi a vendu à Mourad Hichri la totalité du fonds de commerce consistant à la vente des fruits secs exploité dans le local sis à la rue 14 janvier cité jalla 2 Bizerte.

Les oppositions seront reçues entre les mains de vendeur dans son adresse sise à cité jalla 2 Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Publié dans le journal Echourouk le 23 juillet 2022.

2022R01917FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Soliman le 21/7/2022, le numéro M040122, numéro d'enregistrement 01463, a été vendu par Mme Waheeda Farhati, la totalité de l'actif commercial exploité dans le commerce alimentaire, basé à Nahj Egypt, cité Erriadh, Soliman au profit de M. Muhammad Nasir Al-Karaani.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 23/7/2022.

2022R01922FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 7/7/2022, enregistré à la recette des finances de Médenine le 7/7/2022 reçu n°M068148, enregistrement n°22202292, Mm Wasila Ben Sliman el Melliti, titulaire de la c.i.n n°03527646 vend et cède à Mr Mohamed Ben Naceur Khmiss titulaire de la c.i.n n°05743510, la totalité du fonds de commerce consacrer pour vente de journaux, tabac et autres sise à place 7 novembre Médenine pour un prix total de trente milles dinars (30.000;000D).

Les oppositions seront acceptées au bureau du maître Yahyaoui Mohamed situé à 12 et 13 immeuble el fateh route Beni Khedache Médenine dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Jort.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» le jeudi 14/7/2022.

2022R01923FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 9/5/2022 enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 24/5/2022 (quittance n°M034585 enregistrement n°22201831), Mr Wassim Jemai titulaire de la CIN n°09108923 délivrée le 11/9/2020, a cédé à Mme Raja Ben moussa Titulaire de la CIN n°05757057 délivrée le 21/5/1996 la totalité du fonds de commerce destiné à tous commerce exploité dans le local sis à Dhahret el lemssi Midoun Djerba.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah n°23395 le 21/7/2022.

2022R01924FCCC2

Vente d'un fonds de commerce à Sousse

Salem Ben Amor Klij, C I N numéro 05580347 en date du 5/5/2017, demeurant au 327 Rue Ibn Khaldoun Kalaa Kebira Sousse a vendu à Salem Ben Khelifa Kraiem CIN numéro 02847001 en date du 23/5/2006 demeurant à l'avenue Farhat Hached Kalaa Kebira Sousse. Tout le fonds de commerce constitué d'un local pour tout commerce sis à l'avenue Farhat Hached Kalaa Kebira Sousse par acte signé le 17/6/2022 et enregistré à la recette des finances de Kalaa Kebira Sousse le 22/7/2022 sous le n°22201504 selon reçu n°45201. Les oppositions se font dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au journal officiel au domicile élu de l'acheteur. Les deux parties ont élu domicile à leur adresse sus-indiquée.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 24/7/2022.

2022S00868FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté et signé signature légalisée le 15/6/2022, enregistré à la recette des finances Sousse le 15/6/2022 (N° de quittance : M044471, n° d'enregistrement : 5043880), Mme Asma Dhmid titulaire de la carte d'identité n°09305998 en date du 16/5/2017 a vendu avec toutes les garanties de faits et de droit à Mme Qods Rahhali titulaire de la carte d'identité n°08726002 en date du 20/10/2017 la totalité du fonds de commerce destiné à la coiffure pour femme, avec tous les éléments corporels et incorporels, sis à la rue des jardins n°28 Khsema Sousse.

Les éventuelles oppositions doivent, à peine de nullité être faite dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de maître Haythem Mejjedi avocat auprès la cour de cassation, Centre Urbain Nord Immeuble Golden Tower Bloc B 2ème étage n°2-7 1082.

L'acte de vente a été publié au journal le Quotidien en date du 7/7/2022.

2022S00869FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02/6/2020 enregistré à la recette des finances cité Riadh à Sousse le 12/7/2022 sous le n°22201472 quittance n°M046851, Mr Atef Ben Mohamed Jghaf cède aux messieurs Mohamed Belaid et Hamza Hamdi tout le fonds de commerce enregistré au registre national des entreprises sous le numéro 1674124 P, sis à la Rue Hateb Ibn Abi Beltaa Cité Riadh Sousse.

Les oppositions sont reçues dans les 20 jours de la publication au JORT au cabinet Maître Montasri Sadok, Imm Jaiem avenue Yassar Arafat Sahloul Sousse.

Cette vente est publiée au journal «le Quotidien» n°6548 et au journal «Achourouk» n°11267 du 16/7/2022.

2022S00873FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat enregistré à la recette des finances de Monastir le 18/7/2022 sous le numéro 22204351 quittance numéro M046853, Siwar Elhaj Aissa titulaire de la cin 06932772 a vendu à la SOCIETE Para Monastir représentée par son représentant légal Khouloud Bouyahia titulaire de la cin 06940972 tout le fonds de commerce vente Produits Para médicaux sis à l'avenue de la République route de Sousse immeuble jaziri rez-de-chaussée Monastir.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Madame Mounira Ghazwani cin 04045860 demeurant à la rue John Kennedy Skanes Monastir et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk le 27/7/2022.

2022S00875FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à l'acte sous seing privé du 29/6/2022 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 30/6/2022 n°22203484 quittance n°M073939, Mme Ratiba Ben Jemaa Ben Taher Alfriha a cédé à Mr Nidhal Ben Mustapha Ben Med Salah Alhouarbi (cin 07708650) la totalité du

fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à Hammam sousse. Wedi Alkesiba. Vente des pneus et lavage des voitures.

Les oppositions peuvent être déposées chez société EL WIFAK des avocats sis à la rue Mohamed Hlioui Kairouan; 979511/F dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 28/7/2022.

2022S00876FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 12/7/2022 enregistré à la recette des finances de Bouhajla le 15/7/2022 n°22201036 quittance n°M035247, Mr Rabii Nouri (c i n 07724394) a cédé à Mme Maroua Ayedi (cin 11891160) la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à la rue 14 Janvier Bouhajla servant tout commerce.

Les oppositions peuvent être déposées chez société EL WIFAK des avocats sis rue Mohamed Hlioui Kairouan; 979511/F dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 28/7/2022.

2022S00877FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente du 13/6/2022 enregistré à la recette des finances de Sahline le 22/07/2022 quittance numéro M026697 Numéro d'enregistrement 22201174 Monsieur Wael Ben Ali Ben Amer Fendri titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06829135 résident à l'Avenue Slahedine Bouchoucha 5012 Sahline a vendu à Monsieur Mohamed Ali Ben Gharsa titulaire de la carte d'identité nationale n° 06764325 résident à l'Avenue El Ksar 5012 Sahline le Fonds de Commerce café et restaurant non immatriculé au registre de commerce, identifiant fiscal 000CN1601808/L exploité au local sis à l'Avenue de l'environnement 5012 Sahline à un prix de vente égale à trente mille dinars (30 000.000 DT).

La vente du fonds de commerce est publiée au journal la Presse du 24/7/2022.

Les oppositions seront acceptées chez Monsieur Wael Ben Ali Ben Amer Fendri titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06829135 résident à l'Avenue Slahedine Bouchoucha 5012 Sahline.

2022S00885FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Sur la base d'écrits identifiés par signature le 16/10/2019 à Sidi Bouzid et enregistrés à la recette des finances sous le numéro d'enregistrement 19207071, le numéro M100570 le 16/10/2019.

Monsieur Mohsen Ben Belgacem Chouaibi, qui habite rue de la république, Sidi Bouzid, a vendu à Madame Olfa Bint Boudjemaa Chouaibi, qui habite à cité Nour Ouest de Sidi Bouzid, tout le fonds de commerce, avec tous ses éléments matériels et moraux, au centre public des télécommunications rue de la république, Sidi Bouzid,

Les réclamations de l'acheteur seront reçues à son siège social sis à rue Al-Jomhouria à Sidi Bouzid dans un délai n'excédant pas 20 jours à compter de la date d'insertion de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette publication a été publiée au journal "Achourouk" du 29/6/2022.

2022X00944FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 23/6/2022 enregistré à la recette des finances de Gabès le 5/7/2022 sous numéro reçu n°MO41132 rédigé par maître Aloui Abdelkrim 205 avenue Farhat Hached Gabès, CIN n°05829139 délivrée le 25/6/2009, Matricule fiscal 000/P/A/1083142D, Adel Ben Massoud Ben Abdallah Youssfi titulaire de la CIN n°05891469 délivrée le 14/2/2020 résident à rue bdoura Gabès a vendu à l'acheteur Mohamed Ben Boulbeba Ben Mohamed Ameri titulaire de la CIN n°13226641 délivrée le 25/11/2020 résident à algazeh elfjij manzel lahbib Gabès, la totalité du fonds de commerce de café n°5 sidi boulbaba Gabès d'un coût de trente cinq milles dinars pour les éléments matériels et moraux. Les oppositions au payement du prix doivent être soulevés dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis entre les mains de l'acheteur Mohamed Ben Boulbaba Ben Mohamed Ameri dans le local du fonds de commerce même sise au n°5 Sidi Boulbaba Gabès.

Publication a été aussi faite au journal le Quotidien le 24/7/2022.

2022X00946FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente sous seing privé, légalisé de signature le 17-6-2022 et le 21/6/2022 enregistré à la recette des finances route de Tunis - Sfax le 20-07-2022 quittance n°M077035 Folio n° 22203233 Monsieur Abdelaziz B.Mohamed Salah B. Ahmed El Hammami et Madame Wadia Bent Mohsen B. Ali El Fourati ont vendu la totalité d'un fonds de commerce nommé «La Contina» exploité comme un restaurant avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à la route de Tunis croisement Chaaben Imm. Eriana Palace Sfax à la société «EVES HEAVEN» SARL et en état de constitution géré par madame Nehla Bent Youssef Ksourie résidente à la route de Tunis km 1.5 Sfax avec un prix de 45.000, 000 le dite prix est mis sous les mains de l'acquéreur et toute opposition sera acceptée auprès Maître Zrelli Habiba avocate auprès de la cour de cassation, sise immeuble El Manar, bloc C 3 Etage B n°22 Sfax pendant l'horaire administratif durant 20 jours à partir de la date de la publication au J.O.R.T.

Cette vente a été publiée au journal Essabah daté le 27-7-2022.

2022X00949FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte SSP datant le 27 avril 2022 enregistré le 11 Mai 2022 à la Recette des finances Le Bardo, Quittance : 49214, Enregistrement : 22201714, Mr. Habib Ben Hafneoui Mejri titulaire de la CIN n° 00270126 délivrée le 25/01/2006, vend, cède et transporte par le présent acte, sous

toutes les garanties de fait et de droit à l'acquéreuse la société NOUR AS représentée par son gérant Mr. Hamza Ben Ajmi Sbiha titulaire de la CIN n°11654520 délivrée le 26/8/2015, la totalité du Fonds de Commerce situé à n°17 Rue 02 Mars 1934 le Bardo - Tunis, dont l'utilité de ce fonds regroupe toutes types des activités commerciales.

Cette annonce est publiée au journal quotidien «Echourouk» en date du 16/7/2022.

Les oppositions seront acceptées au Cabinet Maître Wajdi Hannachi Avocat près la cour de cassation, domicilié au 25 Rue des Champs Le Bardo - Tunis vingt jours (20 j) à compter de la date de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2022401900FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente sous seing privé en date du 7/7/2022 et enregistré à la Recette des Finances Douar Hicher en date du 18/7/2022, quittance n°M035988 enregistrement n°22201282, dont une copie a été déposée au cabinet de Maître Naoufel Maddouri, Huissier de Justice, cabinet sis au km 7 Route Mateur Immeuble Carthage 1er étage Manouba, Monsieur Mondher Ben Ahmed Zouiten, né le 18/01/1947 à Tunis, titulaire de la CIN n°00550412 délivrée à Tunis le 20/10/2017, identifiant unique n°00611349Q, a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant consistant en une pharmacie avec ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local sis au km 6 Douar Hicher Route Mateur Gouvernorat Manouba à Madame Amani Bent Houcine Ben Ayachi Yahmadi, titulaire de la CIN n°07410259 délivrée à Tunis le 11/6/2019 qui accepte.

Les oppositions doivent se faire sous la forme requise par la loi, entre les mains de Maître Naoufel Maddouri, Huissier de Justice, cabinet sis au km 7 Route Mateur Immeuble Carthage 1er étage Manouba dans un délai de vingt jours, à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk et le Quotidien en date du 27/7/2022.

2022401924FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat rédigé le 26/10/2021, enregistré le 26/10/2021 Mme Nesrine Bent Ridha Ben Hammadi Zoghbi Ep Sabri Sahbeni, sis à la rue Menzah Bizerte 7000 a vendu à Mr Lotfi Ben Zayed Ben Mohamed Saidani sis au Fejet Errih Bizerte Sud tout le fonds de commerce exploité au commerce des vêtements en détail, situé au centre commercial Souk Echikh Idris Bizerte.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 4/11/2021.

2022401928FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Med Fayçal Ben Jaafar

Avocat à la cassation

53-55-Avenue de Paris - 1000 Tunis

Médina Palace - Bloc -B- 6ème Etage - N° B -25

Tél : (00216)71.332.566 - 71.258.085 - 71.353.787

Fax : (00216)71.335.592

Code T.V.A. : 080680 F/P/A/000

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 4/7/2022, signé le 15/7/2022 et enregistré le 20/7/2022 à la Recette des Finances La Goulette, (Quittance n°103756 - Enregistrement n°22205120).

La société Exaltis SARL dont le siège social sis au Tanit centre Jinen Eddonia 2046 La Marsa immatriculée au Registre National des Entreprises (R.N.E) sous le n°1037041P - Matricule Fiscal n° 1037041P/P/M/000.

Représentée aux fins des présentes par M Adnène Hajami titulaire de la carte d'Identité Nationale n° 00592065 délivrée le 17/02/2006 a vendu à Monsieur Achraf Al Maaloul le Fonds de Commerce sis à rue Al Maamel n°3 - Zone Industrielle - 1 Goulette - Tunis, avec tous ses Eléments Corporels et Incorporels et qui appartient à la société sus nommée.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées, entre les mains de Maître Mohamed Fayçal Ben Jaafar, Avocat a la cour de cassation, en son Cabinet sis à Tunis 53-55, Avenue de Paris- Bloc B- 6ème Etage - N° B25- el ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au quotidien "La Presse" du 24/7/2022.

2022401941FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15 juillet 2022 à la municipalité de Denden enregistré à la recette des Finances la Manouba en date du 18 juillet 2022 sous le n°22202484 quittance M047085, monsieur Riadh Ben Mohamed Aiid Ber Arbi Jemaii demeurant à immeuble 54 - 3 étage à la Manouba intermédiaire a vendu à monsieur Ismaïl Ben el Amine Ben Abdallah Dhamer demeurant à Taksim Zahret Erroumene la Manouba, la totalité du fonds de commerce par tout ses éléments matériels et moraux exploité en tant que boucherie au local situé au n°25 rez-de-chaussée, narjess 6 de la résidence les orangers sis à la Manouba 2010 qui peut être exploité dans toutes les activités commerciales au prix de vingt-sept mille (27.000) dinars.

Toute opposition doit être déclarée dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne conformément aux dispositions de l'article 193 du code de commerce auprès de l'acheteur dans le local situé au n°25 rez-de-chaussée, narjess 6 de la résidence les orangers sis à la Manouba 2010.

Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk, en date du 22 juillet 2022

2022401944FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 01/7/2022 et enregistré à la recette des finances de Djerba le 4/7/2022 sous numéro 22203007 quittance n°M066865, Monsieur Bachir Ben Saleh Haouache titulaire de la CIN n°037417455 délivrée le 15/3/2018 demeurant à Majine Riadh Djerba son identifiant unique n°664290/Q a vendu à Monsieur

Salim Ben Mohamed Jrijni titulaire de la CIN n°05708268 délivrée le 16/8/2003 à Tunis demeurant à Riadh Djerba la totalité du fonds de commerce qui s'agit de «vente d'artisanat» sise à la place d'indépendance Riadh Djerba, à un prix qui s'élève à soixante cinq mille Dinars (65.000.000) qui est resté entre les mains de rédacteur de l'acte Maître Ferid Dhhir, demeurant à Rue Sidi Abess 1er étage bureau n°2 Houmet Souk Djerba. Toutes oppositions est recevables dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de ceci est publié au journal Assabah sous n°23388 en date du 13/7/2022.

2022401951FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous-seing privé signé le 26/5/2022, enregistré à la recette des finances de la rue de La Gare - Tunis le 3/6/2022 sous le n°22203103, quittance n°M040062 et par un avenant signé le 17/6/2022 et enregistré à la recette des finances de l'avenue de la Gare - Tunis sous le n°22903504 quittance n°M043688, la société Pâtisserie La Princière "Le Prince", SARL, identifiant unique 033338E sise au 55-53 Avenue de Paris - 1000 - Tunis représentée par son gérant Mr Afif Ben Guirat a vendu à la société Le Club, SARL, identifiant unique 1600961Q sise Avenue Farhat Hached - Bab Bhar - Tunis représentée par son gérant Mr Khaled Ben Omrane, la totalité des fonds de commerce (avec tous leurs éléments corporels et incorporels sauf la dénomination commerciale) suivants :

1- Le fonds de commerce constitué par la venderesse, à l'immeuble sis au 81 Avenue Farhat Hached objet du titre foncier 111173 Tunis exploité actuellement par la société "Le Gourmet de production" SARL et ce en vertu d'un contrat de gérance libre enregistré à la recette des finances de la rue de la Gare le 28/12/2018 sous le n° de reçu M074334 et le n° d'enregistrement 18309062. Il a pour activité tout commerce de restauration, café et salon de thé.

2- Le fonds de commerce, constitué par la venderesse, au premier étage de l'immeuble sis au 12 Avenue de Hollande objet du titre foncier 111173 Tunis exploité par la société "Le Gourmet de production" SARL, en vertu d'un contrat de gérance libre enregistré à la recette des finances de la rue de la Gare le 20/6/2014 sous le reçu n°M031916 et le n° d'enregistrement 14303176. Il a pour activité la fabrication et commerce de pâtisserie.

3- Le fonds de commerce, constitué par la venderesse, au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 81 Avenue Farhat Hached objet du titre foncier 111173 Tunis exploité par la société "Le Club", SARL en vertu d'un contrat de gérance libre enregistré à la recette des finances de la rue de la Gare le 28/12/2018 sous le reçu n°M074321 et le n° d'enregistrement 18309061. Il a pour activité la fabrication et le commerce de pâtisserie, à un prix qui relève à six cent mille dinars (600.000,000 DT) par un prêt bancaire de la banque de Tunisie qui ne sera versé au vendeur qu'après le délai d'opposition.

Les oppositions se font au bureau de maître Ahmed Ben Khaled, avocat, domicilié auprès de la société Ben Khaled's Law Firm sise au 67 rue Alain Savary, Cité Jardins 2, Bloc A bureau 65 - 1002 Tunis - Belvédère, au plus tard 20 jours après la publication de cet avis au J.O.R.T.

Un extrait de ceci a été publié au journal La Presse en date du 15-7-2022.

2022401952FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente de fonds de commerce, rédigé par Maître Chebbi Thouraya, Avocate, CIN n°00297569, son bureau sis au Centre Ville International - Tour de Bureaux, bureau 9, 2ème étage, centre urbain nord Tunis 1082, et enregistré à la recette des finances Raoued le 10/6/2022 sous le numéro 22202394, quittance n°M073893, Mr Moez Habouria, CIN 15023795, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en la vente de prêt à porter sous le nom "MY MODE", situé au local n°2 à l'angle Rue Sadrabaal et Rue Ammar Dakhlaoui Cité la Gazelle Ariana 2080, à Mme Mariem Mkachri, CIN 04893639.

Toutes les oppositions doivent être adressées au bureau de Maître Chebbi Thourava dans un délai de 20 jours à partir de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 23/7/2022.

2022401955FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Mohamed Abderrahim Mahdouani et enregistré à la recette des finances d'Elmansoura Kairouan le 21/7/2022 sous le n°22302365 quittance n°MO62095 les propriétaires Hassen Banbaji CIN n°02023289 et Kawther Allagui CIN n°02029675, louent à la Société «ACADEMIE SIX DOUZE», société à responsabilité limitée immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de Kairouan sous le n°B1044262018 la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de l'éducation sis à la résidence rue Jamel Abdennaser El Mansoura Kairouan.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» du 23 juillet 2022.

2022S00867FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de syndic propriétaire immeuble «Jardin Bouzayen 1»

Adresse : route de Gremda km 4 Bouzayen résidence jardin de Bouzayen 1 premier étage

N° 1-3. Bloc A Sfax

Selon procès-verbal en date du 19 décembre 2021 enregistré à la recette

des finances de Gremda en date du 30 décembre 2021 sous numéro 21803119 et quittance n°M0089014 a été constitué syndic propriétaire immeuble «Jardin Bouzayen 1» comprenant :

- Président : Mr Khalil Gargouri

- Vice-président : Mohamed Ridha Charfi

- Trésorier : Ezat Charfi.

2022X00947APSF1

Constitution

En vertu du PV de l'AGO de résidence El Wifek, du 29 Avril 2022 enregistré à la recette des Finances Menzeh 9 en date du 8/6/2022 et sous le n°22801998, Quittance 59766, le Syndicat des copropriétaires de la résidence El Wifek (Avenue le Roi Abdelaziz Al Saoud El Manar 2 et après les élections, le Syndicat est composé de :

Présidente : Rym Aremi Ben Dhief

Secrétaire Général : Mohamed Salah Hamzaoui

Trésorier : Imed Bennour

Chargé de coordination : Karim Karkani

Superviseur Général : Mohamed Fakhri Ben Akremi

Membres : Naceur Ben Jemaa et Adel Abdel Aziz.

Le Syndicat des copropriétaires Résidence El Wifek entame ses travaux officiellement à partir du 8/6/2022 la cession de l'activité de l'ancien Syndicat suite décision de la municipalité de Tunis sous le n°945.

2022401923APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Disciples escoffier internationale - pays Tunisie.

Adresse : 69 route de Raoued km 5 la petite Ariana 2083 Tunisie

Objectifs :

- Présentation des règles de cuisson d'Auguste escoffier

- Faire découvrir la cuisine tunisienne traditionnelle et contemporaine au niveau national et International

- Encourager et motiver les cuisiniers débutants

- Présentation du produit touristique tunisien

- Participation à des événements culinaires internationaux et internationaux

- Participation à des concours de cuisine internationaux et locaux.

Liste du conseil d'administration :

Abderazzak Kaddachi : Président de l'association

Anouer Cherif : Vice-président

Zouhair Ben Tekaya : Secrétaire Général

Neji Balloumi : Trésorier.

2022401926APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Vaincre l'autisme

Siège social : 26 bis, rue Mohamed Ben Saadi Menzah 9 A, Tunis 1013

Sujet : social, culturel.

Objectifs :

- Intégrer les enfants dans leur environnement familial et social

- Organiser des activités culturelles et des manifestations pour faire connaître l'autisme et les nouveaux suivis pour l'autisme en Tunisie et à l'étranger

- Essayer d'appliquer les nouvelles méthodes pédagogiques spécifiques aux enfants autistes tout en essayant de développer leurs propres compétences afin de surmonter tous les obstacles.

Date : 26/7/2022

Les membres :

Chiheb Azouz : Président

Ali Hachicha : Secrétaire général

Héla Driss : Trésorière.

2022401942APSF1

Homologation de résolutions

Election des membres du comité d'un syndic

Résidence Monte-Carlo

Avenue 14 Janvier - Hammam Sousse

Suivant PV en date du 12/7/2022 déposé à la municipalité de Sousse le 22/7/2022, enregistré à la recette des finances Rue Mohamed Marouf Sousse le 18/7/2022 sous le numéro 2754 il a été décidé l'élection du comité du syndicat qui se compose de :

Président : Mr Ghazi Trabelssi

Vice-président : Mr Ahmed Trabelssi

Membres : Mr Ibrahim Ghezal ; Mr Hafedh Waness ; Mr Lotfi Ajra ; Mme Saïda Mhenni.

2022S00883APSF2

Approbation de règlement intérieur de copropriété

Résidence Monte-carlo

Avenue 14 Janvier - Hammam Sousse

Suivant l'assemblée générale du syndicat de la résidence Monte-Carlo en date de 12/7/2022 il a été voté à l'approbation de règlement intérieur de copropriété enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse sous le numéro 22703917 et déposé à la municipalité de Hammam Sousse le 22/7/2022.

2022S00884APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Banque Nationale Agricole, SA représentée par son président directeur général dont le siège social est à Tunis, rue Hédi Nouira, R.C : B142431996 Tunis.

La partie saisie : Mr Abderrazek Ben Ali Ben Slama Bouslah, titulaire de la C.I.N n°03967768 le 26/8/1997 demeurant aux immeubles Hédi Nouri Menzel Temime Nabeul.

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63, avenue Habib Bourguiba Tunis.

Propriété saisie : Il s'agit du titre 38844 Tunis dénommé "Villa Karim" situé à Kélibia gouvernorat de Nabeul superficie 725m² au bord d'une rue allant à port klibia et en face hôtel "El Palmarina" avec 2 entrées la 1ère est axée vers 1 local en mauvais état de 2 niveaux

1- Le 1er niveau est de 150 m² couvert se compose d'une chambre séjour, 2 chambres de nuit - salle d'eau

2- Le 2ème niveau est en cours de construction en mauvais état presque en démolition.

Mise à prix : Le prix de la propriété est fixé après la réduction de 40% est 419.563.425.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de Première Instance de Nabeul le mercredi trente et un août deux mille vingt deux (31/8/2022) à partir de 9h du matin.

Visite de l'immeuble objet de l'adjudication : S'effectuera tous les jours, heure de travail.

Pour participer aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe au tribunal ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Bouraoui Boutheina.

2022T00846VEPA1

Vente aux enchères

(Après réduction du prix introductif de 40%)

Me Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173/94.553.525

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique au registre national des entreprises, numéro M0000221, son siège social sis à Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Monsieur Mohamed Rached Ben Miled Achour, gérant de société, titulaire de la CIN numéro 00199701, domicilié au numéro 4 Rue Djebel Atlas - Cité El Ghazala - l'Ariana, (en sa qualité de caution numéraire des dettes de la débitrice principale la société Achouria pour la distribution en la personne de son représentant juridique).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à l'Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de vente est un terrain d'une superficie de 121 m², objet du titre foncier numéro 58713 Ben Arous, dénommé «Mohamed Rached» sis au bord de l'Avenue de la République numéro 140 - Hammam-Lif du gouvernorat de Ben Arous, sur lequel est bâti un atelier de réparation de l'électricité automobile, d'une superficie de 17.75 m² et un bâtiment adjacent avec une entrée indépendante, sa porte en tôle, puis une porte en verre. Ledit bien est composé d'un rez-de-chaussée qui contient un local non exploité dans une superficie de construction de 97.91 m², avec un échafaudage de bâtiment dans une superficie de 25 m² et un petit espace à l'arrière non couvert, contenant des toilettes et un lavabo dans une superficie de 3.20 m². La superficie de construction du rez-de-chaussée y compris la superficie du local destiné à la réparation de l'électricité automobile est de 115 m² et un premier étage,contenant un local non exploité dans une superficie de 96.7 m² et un balcon sans plafond, dans une superficie de 18.3 m². Le bien immobilier est équipé d'électricité, d'eau potable et en bon état. Les murs sont en briques, le plafond est en dalle, le plafond du premier étage est couvert d'un faux plafond en plâtre, les deux étages sont en marbre de Thala et les fenêtres sont en aluminium et Mischler. L'état de construction des toilettes et l'atelier destiné à la réparation de l'électricité automobiles est passable.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre : Le prix est fixé à deux cent quatre vingt neuf mille neuf cent vingt quatre dinars et neuf cent trente millième (289.924 dt930), ainsi que les frais légaux pour la première audience et le frais de la deuxième audience.

6/ Date et lieu de l'enchère : Le mercredi sept septembre deux mille vingt deux (7/9/2022) près l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Ben Arous à partir de neuf heures du matin.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours, afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2022R01913VEPA1

Vente aux enchères

(Après réduction du prix introductif de 40%)

Me Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/T/000

Tél : 72.214.173/94.553.525

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique au registre national des entreprises, numéro M0000221, son siège social sis à Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Monsieur Kamel Ben Mohsen Ben Kacem Ksibi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05254512, domicilié à Djerba Midoun, gouvernorat de Médenine et en cas de nécessité en son domicile sis au numéro 19 rue de Jérusalem - Hammam Chatt - 1064 Ben Arous (en sa qualité de débiteur hypothécaire)

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à AV. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est un terrain d'une superficie de 400 m², objet du titre foncier numéro 19793 Ben Arous, dénommé «Souad» sis à Hammam Chatt - du gouvernorat de Ben Arous, sur lequel est bâtie une villa composée d'un rez-de-chaussée, un premier étage et un deuxième étage. Pour le rez-de-chaussée il est composé d'un salon, d'une salle à manger, une cuisine, un escalier couvert dans une superficie de 113 m², dans une superficie de 67 m² et dans le reste un jardin et un escalier extérieur en marbre. Pour le premier étage, il est d'une superficie de 183 m², composé d'un salon, une salle divisée en deux parties, le parterre est en carrelage excellent, une chambre à coucher, une salle d'eau et une véranda, dans une superficie de 7m². Le deuxième étage : est d'une superficie de 100 m², avec deux chambres, un espace pour les parents où il y a une chambre à coucher, une salle de bain, un dressing et un escalier dans une superficie de 12 m², qui mène au toit. Il est à souligner que l'état du bâtiment est excellent et équipé d'eau potable, de l'électricité, du réseau d'assainissement, le chauffage sanitaire et les portes, les fenêtres intérieures sont en bois supérieur et le parterre est en carrelage supérieur. Le bien immobilier est limité au Fonds par la parcelle numéro 549, à la Kebla par la Rue de Jérusalem, à l'Ouest par la parcelle numéro 239 et à l'Est par le bien d'autrui.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre : Le prix est fixe à cinq cent soixante mille quatre cent dinars (560 400D000), ainsi que les frais légaux pour la première audience et le frais de la deuxième audience.

6/ Date et lieu de l'enchère : Le mercredi trente et un août deux mille vingt deux (31/8/2022) près l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Ben Arous à partir de neuf heures du matin.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2022R01914VEPA1

Vente aux enchères publiques

Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C)

24 Rue du Caire - Tunis

Tél : 71353.138

Fax : 71.252.191

MF : 1598377/G

A la demande de la créancière : LA SOCIETE COMMERCIALE TUNISIENNE S.A sise à la zone portuaire Radés RC N°B133821996 inscrite auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis.

Contre la partie saisie :

Mr Sami Ben Mabrouk Ghadghadi, Tunisien, titulaire de la C.I.N n°05018392 délivrée le 16/8/1995 Ouvrier à l'étranger, demeurant à l'Avenue Habib Thameur n°11 Hammam-Lif

A la diligence de : Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sise au 24 Rue du Caire - Tunis MF : 1598377 /G

Immeuble à vendre : La totalité de la propriété dénommée «ESSAADA » objet de TF n°73814 Tunis sise à la délégation de Gammarth, gouvernorat de Tunis, sise à la rue Hassan Hosni Abdelwahab, Parcelle : n°1 d'une superficie totale de 653 m², à usage d'habitation, composée de :

- Rez-de-jardin d'une superficie couverte de 311 m² à usage de dépôt

- Rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 300 m² à usage d'habitation composé de 2 appartements de S+3 chambres + SB + cuisine dont un est loué, d'un studio et d'un duplex

- Etage d'une superficie couverte de 300 m² à usage d'habitation composé de 2 appartements dont un est loué,

Alimentée de chauffage central, eau, électricité et gaz, reliée aux eaux usées

Mise à prix : le prix de l'immeuble a été évalué à (856.794,054DT)

Date et lieu de la vente : Mardi 23 août 2022 à 9 Heures devant la chambre des criées au tribunal de Première instance de Tunis.

- Pour plus de renseignements, contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis ou le siège de l'Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sis au 24 Rue du Caire - Tunis.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

On peut visiter l'immeuble tous les jours et pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation de Mr le Gouverneur de la région.

2022R01915VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction de 40 %

A la demande de : Mamia Ben Yahiya, employée à l'étranger qui a élu son domicile au cabinet de maître Lotfi Mdaghi avocat sis à l'avenue du Koweït immeuble tour bleu Hammamet.

Partie saisie : Mustapha Chaherlli ; sa profession le travail son numéro du registre de commerce n'est pas connu; et qui demeure à rue de Zambie Kelibia.

A la diligence : de Maître M'Daghi Lotfi, avocat demeurant à avenue du Koweït, immeuble tour bleu Hammamet. M.F 750377/F.

Immeuble à vendre : une villa objet du titre foncier n°654515 Nabeul, nommé *aredh mustapha* d'une superficie de 399m constituée de deux étages, et un studio et garage situés à cité Erriadh Kelibia.

Mise à prix : Exécution du jugement préparatoire rendu par le tribunal de 1ère instance de Nabeul dans l'affaire de l'adjudication n°736 ordonnant la réduction du prix initial au taux de 40%, le nouveau prix : est à deux cent quatre vingt dix milles quatre cent quatre vingt dix dinars (290.490.d000)

Date et lieu de la vente : Mercredi 24 août 2022 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de nabeul.

- On peut visiter les terrains tous les jours.

2022R01918VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Bureau Maître Mahrez Jebabli

Huissier de justice

22 Rue Taieb Mhiri - 1er étage - le Kef

Tel : 78.227.136

Le créancier, le saisissant, le poursuivant : Ridha Ben Lamine Ben Nasser Nouasri sis à cité Taieb Mhiri - délégation de Barnoussa- Gouvernorat du Kef

Le débiteur, le condamné : les héritiers de la défunte Khira Cherni qui sont : 1- Mondher 2- Kais 3- Sameh 4- Leila, leurs nom Cherni demeurants à cité Taieb Mhiri - délégation de Barnoussa - Gouvernorat du Kef ayant élu domicile en l'étude de leurs avocat Maître Issam Chouchène, dont son bureau est sis à rue Taieb Mhiri - Le Kef.

Titre exécutoire; jugement d'appel civil n°040791 délivré par la cour d'appel du Kef, le 14/10/2021.

Le fonds de commerce objet de la vente : la totalité du fonds de commerce représenté par le café «Café les étoiles» avec tous ces éléments matériels et moraux.

Les éléments matériels représentés par : Presse café - comptoir en marbre- congélateur- appareil électrique- broyeur café - 50 tables - 200 chaises - 05 étagères en aluminium et Verres - Télévision Plasma - Enseigne portant le nom commercial du Café. Les éléments Moraux : emplacement du local sis à cité Taieb Mhiri - route Sakiet Sidi Youssef

- Superficie d'environ 500m², hall interne de 250m², hall externe 250m² couvert de plastique

- Réputation l'activité du local est interrompu depuis 1989 et le nom commercial est «Café des Etoiles»

La valeur du fonds de commerce avec touts ses éléments matériels et moraux : est fixé par un montant estimé de deux cent cinq mille dinars (205.000.000d).

Attendu qu'en vertu du titre exécutoire susmentionné, sera vendu par enchères publiques au dernier prêt à payer le prix le plus élevé, la totalité du fonds de commerce représenté par «Café des Etoiles» avec tous ses éléments matériels et moraux avec un prix d'ouverture estimé deux cent cinq mille dinars (205.000.000d)

Date et lieu de vente : la vente est fixée le jeudi 18/8/2022 à 10 H du matin dans notre bureau sis à 22 Rue Taieb Mhiri - 1er étage au-dessus de Café Errim - Gouvernorat du Kef.

Toute personne intéressée par l'achat peut contacter l'huissier de justice et demander à être autorisée à feuilleter et à consulter le cahier des charges à toutes heures administratives.

Frais : tous les frais de jugement seront supportés par l'acheteur l'adjudicataire Note : Sauf ceux qui ont garanti 10% du prix d'ouverture par chèque certifié auprès d'huissier de justice peuvent participer à l'enchère.

L'adjudication ne peut être effectuée que pour celui qui a produit la totalité du montant et des dépenses en espèces ou par chèque certifié par la disponibilité du solde.

2022R01934VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule R N E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Imed Ben Mohamed Ayoub, titulaire de la C.I.N n°04157169 demeurant à rue Asad Ben Fourrat Zaouiet Kontech Jammal.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama - Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°15576 Monastir, parcelle n°28, d'une superficie de 1338 m². Situé à Zaouiet Kontech Jammal, consistant en un terrain agricole Implanté d'oliviers.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première instance de Monastir le 24/8/2022 à partir de 9h.

Mise à prix :

Cinq milles deux cents dix huit dinars 200 Millimes (5.218,200D), après rabaissement de 40% avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2022S00871VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à la rue Houland n°3 Tunis, Immatriculée aux RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Hatem Ben Mohamed Takkari Titulaire de la CIN n°05114257 demeurant au 19 rue de la liberté Ksibet Médiouni.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété Objet du Titre Foncier n°86118 Monastir, parcelle n°11 d'une superficie totale de 109 m², situé à Ksibet Médiouni, sur lequel est édifié un immeuble composé d'un rez-de-chaussée, et un Premier étage.

* Rez-de-chaussée : composé d'un garage.

* Premier étage : une maison composé d'un séjour, salon, 2 chambres à coucher, salle de bain, cuisine, un balcon.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 24/8/2022 à 9h.

Mise à prix :

Quatre vingt deux milles deux Dinars (82.002,000D), après rabaissement de 40% avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2022S00872VEPA1

Vente immobilière

Société kasdallah Avocat et conseil S.ARL

Rue commandant Béjaoui, Immeuble Cogeb, App.B2-3

Tel : 73 225 910

Fax : 73 211 563

Identifiant Unique : 1726949N

E-mail : Cabinet-kasdallah@gmail.com

La vente aura lieu devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 1 le 29 août 2022 à 9 H du matin.

Nom du saisissant : Chebbi Ben Mouhamed Chebbi, Commerçant demeurant à chorben awled Hanachi Mehdia.

Partie saisie : Nejib Ben Ameur Ben Salah Guirat, commerçant demeurant à 23 rue de Paris Sousse CIN 02802936.

Avocat poursuivant : Société kasdallah Avocat et conseil SARL Rue commandant Béjaoui, Immeuble Cogeb, App.B2-3.

Immeuble saisi :

La moitié des parts indivises dans la propriété dénommée "Ameur" Objet du titre foncier n°63945 Sousse.

Située à Khezama d'une superficie de 729 m². Sur le quel est bâti une villa de 3 Niveaux.

Mise à prix : 661.836.000D

Conditions de visite : chaque jour avec respect du domicile.

2022S00874VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet d'avocat

Maître Fatiha Ben Salah

Avocat à la cour d'appel

Rue de la République immeuble zahra - Trocadéro Sousse

M.F : 1135985/P/A/E/000

Poursuivant : Nozha Memmi employée résident à Sidi Abdelhamid Sousse titulaire de la cin 04606398.

Avocat poursuivant : Maître Fatiha ben Salah avocate à la cour d'appel, Rue de la République immeuble Ezzahra Trocadéro 4000 Sousse.

Partie adverse :

Samir Memmi directeur résidant à la rue Joiher Sekeli n°6 ksar hlal Monastir titulaire de la cin 0472806.

Immeuble objet de la vente la totalité de l'appartement sis à Sidi Abdelhamid situé au premier étage de l'immeuble objet de titre foncier 16812 Sousse à vocation d'habitation composé de trois chambre salle de bain cuisine et une véranda dont la superficie est de 120 m².

La mise à prix : la mise à prix a été fixée à 59.400.000d après la baisse de prix.

Date et lieu de vente la vente aura lieu le 5/9/2022 à partir de 9 h devant la section de ventes immobilières du tribunal de première instance de Sousse.

Observation ne peuvent enchérir que les personnes qui ont consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat. Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de maître Fatiha Ben Salah avocate poursuivante et au greffe du tribunal de première instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

Visite des lieux la visite de l'appartement peut se faire chaque jour de 9h à 17 h.

2022S00882VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Moncef Benhamed

Avocat à la cour de cassation Sfax

L'adjudication : Aura lieu le lundi le 29/8/2022 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kaccem Chabbi Sfax, affaire n°5625.

Parties poursuivantes :

1/ Dammak Saida, à la maison, CIN 01231434.

2/ Dammak Mohamed, retraité, CIN 01057495.

3/ Dammak Noumène, retraité, CIN 03019123.

4/ Dammak Saleheddine, retraité, CIN 01032813.

5/ Dammak Jamel, docteur professeur agrée, CIN 01058605.

6/ Dammak Mounir, dentiste, CIN 01011966.

7/ Zitouni Hayett, à la maison, CIN 03013198.

8/ Dammak Olfa, à la maison, CIN 08154217.

9/ Dammak Hichem, journalier, CIN 08824537.

Tous demeurant route de Tunis, en face rue Moussa cité jardin Sfax, représentée par leur avocat Maître Ben Hamed Moncef, avocat à la cour de cassation, domicilié à son cabinet sis à rue Habib Thameur immeuble El Manar escalier A , 4ème étage B. N. 26 Sfax 3000.

L'avocat poursuivant : Maître Ben Hamed Moncef, avocat à la cour de cassation domicilié à son cabinet sis à rue Habib Thameur immeuble El Manar escalier A, 4ème étage B. N. 26 Sfax 3000. TVA 269491T A-P-000.

Parties saisies :

1/ Dammak Feten, CIN 01033699, employée Sté CTE COMPANY TUNISIEN DE FOURAGE à route de Tunis km 16 Sidi Salah 3092 Sakkiet Ezzit, représentée par son avocat maître Feriani Hatem, avocat à la cour d'appel, domicilié à son cabinet sis au 3 rue Patrice Lumumba Imm. Sfax City 3è B19 Sfax.

2/ Dammak Ramzi, employé à l'étranger demeurant au 35 rue Moussa Sfax.

3/ Dammak Jimi, employée à l'étranger demeurant au 35 rue Moussa Sfax.

Il y aura vente aux enchères publiques :

Toutes les parts du bien immobilier enregistrée appelée «JLAIL» objet du titre foncier n°44324 Sfax, représenté dans un terrain, résidentiel situé au Nord de Sfax, un endroit appelé MOULINVILLE à un angle de

croisement d'une superficie de 770 m² en 770 parts, la totalité des morceaux 1, n°4.

Mise à prix : Quatre cent quatorze milles dinars. (414.000,000 d) après déduction 40%.

La visite : Peut avoir lieur tous les jours pendant l'horaire administratif. Pour plus de renseignements à contacter le greffe du Tribunal 1ère instance des Sfax où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant sis à l'immeuble Elmanar Escalier A bureau 26 Sfax. Tout participant à l'adjudication doit consigner au moins le tiers de la mise à prix selon la loi, et les étrangers doivent se procurer une autorisation d'achat préalable du gouverneur.

2022X00941VEPA1

Avis aux créanciers

Offre de cession au plus offrant

D'un appartement et un magasin à Sfax

En vertu de la décision du règlement judiciaire n°80 du tribunal de 1ère instance Tunis 1 en date du 22/11/2017 et la décision daté le 16/6/2022, le contrôleur d'exécution du plan de sauvetage de la Société Mutuelle centrale des Services Agricoles et Oléicoles (CCO), met en vente au plus offrant sous plis secrets pour 2 locaux propriétés de ladite société sis à Sfax angle rue Wzara et Anathol France. Le 1er local est l'appartement objet du titre foncier 8905 Sfax (79m²) sis à l'entresol composé d'un hall, 4 chambres bureautiques, salle d'eau et chambre pour archives, le 2ème local est le magasin d'une superficie de 21 m² objet du titre foncier n°8886 Sfax. Tout soumissionnaire peut opter à l'achat d'un seul local ou les 2 locaux séparément. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges du Bureau du contrôleur d'exécution contre 100 dt en espèces et d'approuver nécessairement les clauses du cahier des Charges et d'adresser leur offre sous pli fermé par rapide poste sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant nécessairement la mention «A ne pas ouvrir offre CCO». Et ce au Bureau de Mr Mohamad Meherzi sise au centre Challakh Bloc A. 2ème étage, bureau 1, Mourouj 4 - Tél : 52.299.508/ 71.472.065 au plus tard le 14/8/2022 inclus. L'acquéreur éventuel supporte tous les frais et droits, et les offres reçues après ce délai et/ou non conformes aux dispositions du cahier des charges ne seront pas acceptées (IU : 0000361/Z).

2022T00840VEPA2

Avis aux créanciers

Règlement judiciaire de la société FASTER LOGISTICS ET SERVICES

Capital social : 222.000 Dinars

MF : 1277759H

Numéro d'affiliation à la CNSS : 551213-59

Siège social : POLE TECHNOLOGIQUE 2080 ARIANA

Conformément à la décision du tribunal de première instance de l'Ariana, en date du 04 juillet 2022, il a été décidé L'ouverture de la période d'observation, la nomination de Mme AYADI Ibtihel en tant que Juge commissaire et de Mr ABDELMOULA Ahmed en tant qu'administrateur Judiciaire.

Les créanciers de la société sont invités à déposer et inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs au bureau de l'administrateur judiciaire sis à Montplaisir Espace Tunis Bloc B 4ème étage bur 1 dans un délai de 30 jours de la date de parution de l'annonce.

2022R01944VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Société Compagnie Tunisienne des Plastiques «COTUPLAST»

Siège social : Zone Industrielle Kram

Identifiant Unique : 0002836Y

En vertu de la décision émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 7 Juillet 2022 il a été décidé :

L'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la Société Compagnie Tunisienne des Plastiques «COTUPLAST».

- Désignation de Madame Farah Cherif en qualité de juge commissaire.

- Désignation de l'administrateur judiciaire Monsieur Ameur Mansour pour étudier le plan de redressement proposé par la société demanderesse du règlement judiciaire, exprimer son opinion, le modifier si nécessaire et contrôler les actes de gestion.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au cabinet de l'administrateur judiciaire sis au 53, Rue Echam, 2ème Etage, App N° 6 - 1002 Tunis - Tél : 71 830 168/Fax : 71 830173 dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2022401922VEPA2

Jugement de la chambre de conseil pour la société école supérieur privée des technologies de l'information et de management de l'entreprise "TIME-ESP"

M.F : 0793379/S

La chambre de conseil au tribunal de première instance de Tunis a statué et décidé le 12/7/2022 que la société école supérieur privée des technologies de l'information et de management de l'entreprise «TIME - ESP» est en cessation de paiement de ces dettes à partir du 18/12/2019 en constatent la possibilité de la sauver en adoptant le programme de sauvetage suivant :

1. Le paiement immédiat des dettes comme suit :

- La recette des finances Raoued Ariana : deux cent soixante et onze mille sept cent cinq dinars et sept cent quarante-huit millimes (271.705,748)

- Caisse nationale de la sécurité sociale (CNSS) : cinq cent soixante-quinze mille six cent trente-deux dinars et cinq cents quarante sept millimes (575.632,547)

- Amen Bank : huit millions huit cent six mille neuf soixante-cinq dinars et vingt millimes (8.806.965.020)

- Bank de Tunisie (BT) : trois millions cent vingt-trois mille sept dinars et cinq cent soixante douze millimes (3.123.007,572).

- Arabe Tunisian Bank (ATB) : deux cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-quatre dinars et deux cent un millimes (282.354,201)

- Qatar national Bank-Tunisia (QNB) : deux million six cent quatre-vingt-sept mille quatre-vingt dix sept dinars et neuf cent soixante et onze millimes (2.687.097,971)

- Société Tunisienne Médical : quatre-vingt neufs mille six cent quatre vingt quinze dinars et cent soixante-seize millimes (89.695,176)

- Société SETEC : cent vingt et un mille cinq cent soixante neufs dinars et sept cent quatre-vingt millimes (121.569,780)

- Société EMBS : soixante-treize mille cinq cent trente-sept dinars et trois cent soixante-cinq millimes

(73.537,365)

- Abderrazek Chaabouni en son faveur, en faveurs de Zeineb Chefai épouse Chaabouni, Héla Chaabouni, Hédi Chaabouni et Mouna Chaabouni : sept cent mille huit cent quarante-deux dinars et six cent quarante cinq millimes (700.842,645)

2. Affectation le reste du montant de la vente qui s'élève à : un million cinq cent mille quatre vingt et onze dinars et neuf cent soixante-quinze millièmes (1.500.091,975) à titre de fonds de roulement pour l'entreprise objet du redressement

Charger monsieur Aifa Badreddine en qualité de contrôleur d'exécution du plan de sauvetage et de rédiger un rapport relatif à l'exécution au dit plan sous la tutelles de son excellence le juge administrateur Nadia Ghanmi et lui autoriser la mention du présent jugement au registre national des entreprises, le publier au journal officiel de la République Tunisienne à la charge de l'entreprise et informer la commission des entreprises.

2022401930VEPA2

Avis

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Grombalia en date du 13/7/2022 dans l'affaire n°251, il a été décidé la clôture des procédures de faillite de la SOCIETE SUPERETTE BEAUX PRIX SARL sise au centre commerciale Slama Baraket Essahel 8056 MF n°0891421Z.

2022401937VEPA2

Clôture de la liquidation

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire au tribunal de première instance de Tunis dossier n°165 en date du 3/6/2022, il a été décidé la clôture des travaux de liquidation de la société MOOD MEDIA TUNISIE sise au 14 bis rue Ibn Heni Elomrane Tunis. MF 0928808P, tous intéressés peuvent contacter le liquidateur Mr Mokded, Zoghlami à son Cabinet sis au centre Dorra bloc A 1er étage, El Manar 3 Tunis, tel 71.889.549 fax : 71.889.621.

2022401938VEPA2

Avis

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Manouba en date du 13/7/2022, il a été décidé la clôture des travaux de liquidation du fonds de commerce dénommé "POISSONS D'OR" sis à la route de Mateur km 08 la Mannouba. Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur Mr Mokded Zoghlami au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis (tel : 71.889.549).

2022401939VEPA2

Nomination d'un mandataire judiciaire

"PHARMACIE RIDHA AMER"

Matricule fiscal : 151968 P

Adresse : Route de l'Indépendance Zaghwen

En vertu de jugement n°8901 émanant du Tribunal de Première Instance de Zaghwen le 25/4/2022, il a été décidé la nomination de Mme Khemiri Sameh sise au 48 rue d'Iran Lafayette 2ème étage Tunis 1002 (97681749/22761321), en qualité de mandataire judicaire sur pharmacie Ridha Amer pour l'administrer et la gérer sous la surveillance de juge commissaire.

2022401946VEPA2

SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE

HOTEL JOYA PARADISE

Zone Touristique Midoun Djerba

Identifiant Unique : 0024865Y

Matricule Fiscal : 0024865 Y/A/M/000

Numéro d'affiliation à la CNSS : 0015564557

Suivant jugement préparatoire rendu par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Médenine le 13 juillet 2022 dans l'affaire n°2138, le tribunal a décidé d'ajourner l'affaire à l'audience du 5 octobre 2022 et a appelé le soumissionnaire unique Société HFH HOTEL SERVICES représentée par son gérant Monsieur Amine Hadhoum à améliorer son offre et ce au plus tard le 3 octobre 2022 et a ordonné l'administrateur judiciaire Monsieur Mohamed Ali Gantri à informer le soumissionnaire de ceci et à publier cette décision dans deux quotidiens dans l'un en langue arabe et ce dans le vingt jours de sa date.

Tout intéressé peut retirer le cahier de charges auprès de l'administrateur judiciaire à son domicile sis à l'Avenue 20 Mars - Immeuble ZITOUNA 1er étage Bureau n°07 - Zarzis 4170 durant les horaires de travail, et que les offres doivent parvenir à l'administrateur Judiciaire au plus tard le 3 octobre 2022 à son domicile.

(Téléphone : 75 681 466 / 53 218 147)

2022401948VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société d'Investissement du Cap-Bon

«SICAB»

SA au capital de 4 000 000 DT

Identifiant Unique : 0039922 R

Siège social : Immeuble La Jarre - Nabeul

Messieurs les actionnaires de la «SICAB» sont invités à assister à

l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 25 août 2022 à 10 heures au siège de la société sis Immeuble la Jarre - Nabeul, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021

3/ Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021

4/ Approbations de conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du CSC

5/ Affectations des résultats de l'exercice 2021

6/ Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021

7/ Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2021

8/ Renouvellement du mandat des administrateurs

9/ Pouvoirs pour l'accomplissement des diverses formalités.

2022R01912SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Compagnie Immobilière Touristique El Mehdi

C.I.T.E.M

Société anonyme

Au capital de 6 962.030 Dinars

Siège social : 8, Rue d'Espagne - R.P 1000 - Tunis

R.C : B110911996

M.F : 005695 R/A/M/000

C.N.S.S : 36724-58

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Immobilière Touristique El Mehdi - C.I.T.E.M. - S.A, au capital de 6962.030 DT sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le lundi 29 août 2022 à 9 H du matin, au siège social de la société, 8 Rue d'Espagne RP 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée.

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021.

- Approbation desdits rapports et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2022R01916SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

NACTIS - SA

SA au capital de 444.000 dinars

Siège social : Immeuble "Le Rêve" - rue Lac Huron - Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 030138K

MF : 030138K/A/M/000

Les actionnaires de la société NACTIS - SA sont invités à se réunir le 22 Août 2022 à 10h00 à Grombalia - Cité Romana Sghira - Zone 5 - Moukassem 75 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre de jour ainsi que les modalités de convocation;

- Examen de rapport d'activité relatif à l'exercice 2021 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes ;

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;

- Approbation des conventions prévues par l'article 200 du C.S.C ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021 ;

- Pouvoirs pour publication.

2022R01932SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

NACTIS - SA

SA au capital de 444.000 dinars

Siège social : Immeuble "Le Rêve" - rue Lac Huron - Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 030138K

MF : 030138K/A/M/000

Les actionnaires de la société NACTIS - SA sont invités à se réunir le 22 Août 2022 à 11h à Grombalia - Cité Romana Sghira - Zone 5 - Moukassem 75, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour ainsi que les modalités de convocation;

- Changement de la dénomination sociale ;

- Changement du siège social;

- Modification corrélative des statuts;

- Pouvoirs pour publication.

2022R01933SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Tunisienne des industries de Raffinage des Huiles Alimentaires

«STIROA SA»

Société anonyme

Au capital de 7 460 000 Dinars

Siège social : Jbel el ouest Route du Fahs - Km 29 Gouvernorat de Zaghouan

Matricule fiscal : 736255L/D/M/000

Numéro d'affiliation à la CNSS : 00265249-51

Les actionnaires de la Société Tunisienne des industries de Raffinage des Huiles Alimentaires «STIROA SA», sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, au siège, le mardi 23 Août 2022 à 10 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

2- Fixation de l'ordre du jour

3- Proposition à l'assemblée générale extraordinaire la modification de l'objet social

4- Fixation du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale extraordinaire.

5- Question diverses

6- Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège de la société l'ensemble des rapports et informations relatifs à la dite assemblée.

2022R01936SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tuniso-italienne de mise en bouteilles des Huiles Alimentaires

«STICOA SA»

Société anonyme

Au capital de : 700 000 Dinars

Siège social : Jbel El Ouest Route du Fahs - Km 29 Zaghouan

Matricule fiscal : 605324E/D/M/000

Numéro CNSS : 209938-30

Les actionnaires de la société Tuniso-italienne de mise en bouteille des Huiles Alimentaires «STICOA SA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, le lundi 15 août 2022 à 9 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire,

2) Lecture du rapport de gestion établis par le conseil d'administration au titre des exercices 2020.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation des rapports de gestion établis par le conseil d'administration pour l'exercice 2020,

5) Approbation des états financiers pour l'exercice 2020

6) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales,

7) Affectation du résultat des exercices 2020

8) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général,

9) Questions diverses.

10) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège l'ensemble des rapports et informations relatives à la dite assemblée.

2022R01937SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Qui se tiendra le dimanche 28 Août 2022

Polyclinique ERRACHID

SA au capital de 4.450.000 dinars

Siège social : Route de l'Afrane km 3 - Sfax

Identifiant Unique : 1016647 A

Les actionnaires de la société anonyme Polyclinique ERRACHID sont convoqués en assemblée générale extraordinaire au siège social de la société le dimanche 28 août 2022 à 11 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Délibérer sur la situation de la société en application des dispositions de l'article 388 du CSC.

2) Questions diverses.

3) Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2022X00939SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Relative à l'exercice 2021 qui se tiendra le dimanche 28 Août 2022

Polyclinique ERRACHID

SA au capital de 4.450.000 dinars

Siège social : Route de l'Afrane km 3 - Sfax

Identifiant Unique : 1016647 A

Les actionnaires de la société anonyme Polyclinique ERRACHID sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social de la société le dimanche 28 août 2022 à 10h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle.

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

3) Approbation de la tenue de l'assemblée générale annuelle après les délais légaux.

4) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle.

5) Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2021.

7) Approbation des dons et subventions accordées.

8) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du conseil d'administration, le directeur général et le directeur général adjoint.

9) Approbation des conventions réglementées conclues entre les membres du conseil et la société régie par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

10) Quitus aux membres du conseil d'administration, au directeur général et au directeur général adjoint.

11) Election des membres du conseil d'administration.

12) Désignation du commissaire aux comptes.

13) Questions diverses.

14) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la société : le rapport du conseil à l'assemblée relatif à l'exercice 2021, les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2021, l'état des cautionnements, avals et garanties donnés parla société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle, les rapports du commissaire aux comptes et la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2022X00940SANB3

SLAMA SICAF

Société anonyme

Au capital de 500 000 Dinars

Divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune

Rue du Lac Toba Immeuble Goldina les Berges du Lac Tunis

IU : N°0539198V

Messieurs les actionnaires de la Société SLAMA SICAF, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le lundi 5 septembre 2022, à dix heures au siège social de la société SLAMA FRERES sis au Boulevard de l'Environnement - 2021 Oued Ellil, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue des assemblées annuelles des exercices 2017, 2018 et 2019.

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019.

4. Examen et approbation des états financiers des exercices 2017, 2018 et 2019.

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales des exercices 2017, 2018 et 2019.

6. Affectation des résultats des exercices 2017, 2018 et 2019.

7. Application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

8. Renouvellement du mandat des administrateurs.

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

10. Quitus aux membres du conseil d'administration.

11. Questions diverses.

12. Pouvoirs pour formalités.

2022401925SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Pour les exercices 2020 et 2021

LA SOCIETE TOURISME SERVICES ET ANIMATION

«HOTEL EL FELL»

S.A en règlement judiciaire

Au capital social de 6.000.000 D

Siège social : Route Touristique El M'Rezka 8050 Hammamet

IU : 022765L

L'administrateur judiciaire Aifa Badreddine convoque les actionnaires de la Société Tourisme Services et Animation «Hôtel EL FELL» à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 13/9/2022 à 14 h au bureau de l'administrateur judiciaire Aifa Badredddine sis à la rue 8300 immeuble oxer 2 étage 3 bur b 3.5 Montplaisir à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du délai et procédure de la convocation de l'assemblée Générale Ordinaire

2) Lecture du rapport du conseil d'administration de la gestion de l'exercice 2020 ;

3) Lecture du rapport du commissaire aux comptes;

4) Approbation des états financiers ;

5) Approbation des opérations conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales

6) Quitus des membres du conseil d'administration

7) Quitus du mandataire de la justice

8) Affectation des résultats

9) Prime de présence

10) Projet des délibérations soumises pour approbation à

11) l'assemblée générale ordinaire.

A la même date et au même lieu l'administrateur judiciaire Aifa Badreddine convoque les actionnaires de la Société Tourisme Services et Animation «Hôtel EL FELL» à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 13/9/2022 à 15 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du délai et procédure de la convocation de l'assemblée Générale Ordinaire

2) Lecture du rapport du conseil d'administration de la gestion de l'exercice 2021 ;

3) Lecture du rapport du commissaire aux comptes;

4) Approbation des états financiers ;

5) Approbation des opérations conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales

6) Quitus des membres du conseil d'administration.

7) Quitus du mandataire de justice.

8) Affectation des résultats ;

9) Prime de présence

10) Projet des délibérations soumises pour approbation à

11) l'assemblée Générale Ordinaire.

Conformément à l'article 280 du code des sociétés les documents comptables et nécessaires pour les deux exercices 2020 et 2021 sont à la disposition des actionnaires au siège de la société hôtel el Fell route touristique el M'rezka 8050 Hammamet à partir du 26/8/2022.

2022401929SANB3

Convocation à l'AGO 2021

Société "LAVASUD"

SA au capital 3.675.000 DT

Siège social : ZI Route de Thala B.P, 475-1200 Kasserine

Identifiant unique : 1200294B

Suite à la décision du conseil d'administration en date du 30 juin 2022, la société LAVASUD convoque ses actionnaires pour assister à l'Assemblée générale ordinaire de la société qui se réunira en date du 24 Août 2022 à 10h au siège de la société sis à la zone industrielle, route de Thala, 1200 Kasserine, et ce en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le délai de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

4. Approbation des comptes de l'exercice 2021

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021

6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2022

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Pouvoirs pour formalités.

2022401934SANB3

Convocation à l'AGE 2021

Société "LAVASUD" SA

Au capital de 3.675.000 DT

Siège social : ZI Route de Thala B.P.475-1200 Kasserine

Identifiant unique : 1200294B

Suite à la décision du conseil d'administration en date du 30/6/2021, la société LAVASUD convoque ses actionnaires pour assister à l'Assemblée générale Extraordinaire de la société qui se réunira en date du 24/8/2022 à 11h30 du matin au siège de la société sis à la zone industrielle, route de Thala, 1200 Kasserine, et ce en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Décision sur la continuité de l'activité de la société.

2. Pouvoirs pour formalités.

2022401935SANB3

Convocation

Société Industries Mécaniques Maghrébines «I.M.M»

Société anonyme

Au capital de 51.000.000 DT

Siège social : Rue de l'artisanat, Zone Industrielle Charguia II. Ariana - B.P 189

Identifiant unique : RNE 0014159X

Les actionnaires de la société Industries Mécaniques Maghrébines "I.M.M" -S.A- sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaires de la société qui se tiendra le 29 août 2022 à 10 heures au siège de la société sis à la Rue de l'artisanat, Zone Industrielle Charguia II. Ariana et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement des retards dans la tenue des réunions des assemblées générales annuelles appelées à délibérer sur les comptes des exercices 2018, 2019 et 2020.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020.

3- Examen et approbation, s'il y a lieu, des rapports du conseil d'administration à l'assemblée relatif aux exercices 2018, 2019 et 2020

4- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020 et affectation des résultats.

5- Quitus aux administrateurs

6- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

7- Mandat des pouvoirs

8- Mesures légales de publicités

9- Questions diverses.

2022401943SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire le lundi 29 août 2022

Société Centre Médico-chirurgical Debbabi

SARL au capital de 7 902 700 Dinars

Siège social : l'avenue Avicenne-Monastir 5000 Monastir

MF : 0836984W

Messieurs les associés de la Société Centre Médico-chirurgical Debbabi sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 29 août 2022 à 10h au siège de la société sis à l'avenue Avicenne - Monastir 5000 Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital de 1500 000 dinars par apport en numéraire.

2. Pouvoirs.

2022S00878SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire élective

Année 2021

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles

Ennejma Avicole - Sousse

Siège social : BP N° 321 Sahloul 1 - 4054 Sousse

Tel : 73 368 005 - 73 368 218

Fax : 73 368 007

Adresse électronique : Sté.ennejma@mail.com

Registre de commerce : B111346199

Code fiscal : 0455962V/P/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Ennejma» Avicoles Sousse, Informe tous les adhérents que l'assemblée générale Ordinaire Elective de l'année 2021 sera tenue le jeudi 01/9/2022 à 10 Heures à l'hôtel Sousse palace à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture de rapports moral et financier du Conseil d'Administration de l'exercice 2021.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2021.

3- Discussion et approbation des rapports et des comptes de l'exercice 2021.

4- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2021.

5- Mise à jour de la liste des adhérents.

6- Affectation des excédents de l'exercice 2021.

7- Examen de la variation du capital social enregistrée pendant l'exercice 2021.

8- Suivi des dossiers judiciaires en cour

9- Election du 1/3 des membres du conseil d'administration.

Les Adhérents ont la faculté à partir du 23/8/2022, de prendre connaissance au siège de la Société Mutuelle des procès-verbaux du Conseil d'Administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

La candidature au conseil d'administration est ouverte à partir de la publication de l'invitation de l'assemblée générale jusqu'au 21/8/2022 inclus au moyen d'une lettre recommandée.

Cette convocation est une invitation personnelle pour tous les adhérents.

2022S00870SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Mr. Naserddine Khedhiri a présenté une

demande enregistrée au bureau d'ordre central du Gouvernorat de Gafsa sous le n°1678 daté du 30/6/2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie sise à Elfaj Délégation Gafsa Nord, Gouvernorat de Gafsa, conformément aux plans annexés à la demande sus-visée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Gafsa ou à la Municipalité de Gafsa.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet doivent être présentées à Mr. le Gouverneur de Gafsa ou Mr. le Président de la Municipalité de Gafsa dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Nomination

En vertu de le l'ordonnance sur requête n°99048 rendue par le Tribunal de 1ère instance de Tunis le 01/7/2022, il a été décidé le nomination de Mr Ahmed Jabri, en tant que liquidateur de bien du défunt Fethi Ben Taher Nouiser, le véhicule Peugeot 208 Immatriculation 5468 Tunis 211, et nomination de Mme Wiem Ouni comme juge commissaire.

2022T00841DIVD2

Déclaration de perte d'un titre de propriété

Mr Taher Ben Krimech titulaire de la CIN n°02326707 du 4/7/2000 déclare la perte de 2 titres fonciers n°11353 et 10752, situé à Ain Meliti Teboursouk Béja, suivant déclaration d'honneur datée du 26/7/2022.

2022R01921DIVD2

Avis

Monsieur Hamda Youssfi informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte de donation daté le 8/01/2001 dressé par les notaires Abdelaziz Bouatour et Ahmad Bakar concernant la moitié de parcelle de terre planté d'olivier situé sur la route l'Ain km 27 Sfax et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2022X00942DIVD2

Avis

Monsieur Adel ben Mahmoud Gorbel a perdu son acte de donation rédigé le 8 mars 2001 enregistré le 27 mars 2001 quittance M022035 par les notaires Mahmoud Mziou et Lotfi Mziou concernant une parcelle de terre d'une superficie de 679m² contenant une maison située à Sfax, route Gremda km 8 et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Mohamed Nader Maaloul situé à la route Gremda km 6 Sfax résidence Lina et ce dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de l'apparition de cet avis.

2022X00943DIVD2

Avis

Monsieur Habib Loukil annonce qu'il possède un Terrain de superficie Marjaa sis à la route de Mahdia km 6 Sfax.

Son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours.

2022X00945DIVD2

Vente de véhicules

BANQUE FRANCO TUNISIENNE

Société en liquidation

RNE : 0000122K

Monsieur Salah Feki, liquidateur de la BFT propose de mettre en vente les véhicules ci-après; Renault Kangoo 5cv, date de mise en circulation 12/05/2005, GasoilVolkswagen Pessat 07cv, date de mise en circulation 15/3/2007, essence - Volkswagen caddy SCY, date de mise en circulation 9/02/2012, Gasoil-Citroën berlingo 07cv, date de mise en circulation 30/7/2015 essence. Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès du siège social de la BFT, sis à la rue Aboubakr Echahid - Cité Ennacim Montplaisir Tunis contre la somme non récupérable de 50,000 dinars.

Les offres sont adressées conformément au cahier des charges par voie postale dans des enveloppes cachetées au nom de Monsieur le liquidateur à l'adresse de la BFT ci haut citée, au plus tard le 15/9/2022, le cachet de la poste faisant foi. Les visites se feront au siège de la BFT tous les jours ouvrables avec prise de rdv avec Monsieur le liquidateur (98 440 598).

2022401889DIVD2